

Mon projet
pour les Outremer

Introduction

Tout au long de ces derniers mois, je suis allé à la rencontre de tous les Français pour m'adresser à eux directement pour les écouter, entendre leurs voix et leurs choix. Je suis venu dans vos territoires pour échanger avec vous et mieux comprendre vos aspirations et vos priorités. Je suis aussi venu avant tout vous témoigner de mon respect et de mon attachement profond, vous qui faites vivre, forts de vos personnalités, de vos convictions, de vos cultures, de vos spécificités, notre démocratie, notre République, en France et partout dans le monde. C'est sur vous que je veux m'appuyer pour incarner mon message d'optimisme et de foi en l'avenir, cette idée d'identité heureuse, de fierté aussi d'être Français, qui fonde mon engagement.

Je suis convaincu que nous devons faire une plus large place à toutes les composantes de notre identité, afin de les valoriser et reconnaître la force qu'elles constituent et leurs légitimes aspirations. Celles des outre-mer, qui expriment toutes les nuances de la sensibilité française telle qu'elle se déploie à travers le monde, doit être au cœur de toute réflexion politique et programmatique. Je suis convaincu que cette attention aux différences est un vecteur d'enracinement dans notre histoire et notre avenir communs. Les promouvoir et les défendre, c'est défendre une certaine idée de la France, de notre bien commun, de notre culture, de son avenir et de la part d'universel que la France doit porter à nouveau.

La mondialisation renforce nos liens mais leur donne aussi un sens différent dont nous devons tirer parti : les outre-mer ne doivent plus être perçus comme la périphérie d'un centre hexagonal mais au centre d'un monde qui se construit et dans lequel chacun d'entre eux incarne la France mais aussi son territoire. C'est donc véritablement une nouvelle vision que nous devons dégager ensemble pour écrire une nouvelle page de notre histoire commune.

Ce besoin de renouveau s'exprime d'abord pleinement au travers de trois domaines :

- le dialogue politique: rénover le cadre de ce dialogue pour faire du pluriel, « les outre-mer », l'affirmation de leur singularité respective dans la République ;
- le modèle de développement économique : redéfinir des axes de développement adaptés autour d'une identité économique propre à chaque collectivité, cohérente avec leur insertion dans la mondialisation ;

- la cohésion sociale et républicaine : construire de nouvelles solidarités pour consolider un mieux vivre ensemble.

L'ensemble des outre-mer est marqué par d'importantes difficultés sociales et par des inégalités croissantes qui fragilisent le lien social. Les outre-mer sont souvent oubliés des études nationales, alors que les inégalités y sont beaucoup plus importantes que sur le reste du territoire national : ainsi La Réunion est le département le plus inégalitaire de France et la Martinique arrive en troisième position, juste après Paris. Ces inégalités présentent un risque pour la croissance des économies ultramarines et pour la cohésion future des sociétés. La fracture sociale est donc bien une réalité aggravée en outre-mer et je veux y mettre fin. C'est une priorité absolue dont dépendent la mise en valeur mutuelle de nos atouts, notre rayonnement par-delà les océans et la richesse stratégique, géographique, culturelle et avant tout humaine que nous incarnons. La sécurité et l'emploi, dans un cadre institutionnel adapté et stabilisé, sont les autres priorités que vous avez définies et auxquels nous devons répondre, ensemble, en les plaçant au cœur de notre nouvelle vision et de notre ambition.

C'est dans cet état d'esprit et grâce aux enseignements tirés de mes nombreuses rencontres, que je viens vous livrer les axes stratégiques de la politique que je souhaite mettre en œuvre, forte de ses outre-mer et respectueuse de leurs spécificités.

I Pour un Etat fort :

1. Rétablir la sécurité comme priorité

Dans les outre-mer plus qu'ailleurs, la sécurité constitue une préoccupation majeure. Que ce soit dans le cercle familial, dans l'entourage proche, ou même dans l'espace public, la violence est un moyen banalisé de règlement des conflits. L'insécurité n'est donc pas un ressenti mais une réalité prégnante qui touche au quotidien les ultramarins plus que les Français d'hexagone et fragilise le développement économique. Nous voulons mettre fin à cette inégalité intolérable.

Dans tous les territoires, l'insécurité gagne du terrain. La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane sont parmi les départements les plus violents. En Guyane, comme à Saint-Martin, les atteintes aux personnes sont trois fois supérieures à la moyenne nationale en 2014. En Polynésie, les atteintes aux personnes ont doublé en 10 ans. En Nouvelle-Calédonie, 1 500 délits supplémentaires ont été constatés en 2015. A Mayotte, la délinquance a augmenté de 30% sur la période 2012-2015, tandis que les crimes et délits commis à la Réunion ont augmenté de 10% pour la seule année de 2015.

Particulièrement traumatisante pour les populations est la recrudescence des homicides, souvent commis dans des lieux publics ou privés très fréquentés. Le taux d'homicide est particulièrement préoccupant : quand en 2013 dans l'hexagone, on recensait dans 77 départements tout au plus 10 faits d'homicides, 20 homicides ont été commis en Guyane, 35 en Guadeloupe, 8 à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 16 en Martinique et 15 à la Réunion.

Les femmes sont les premières victimes de cette violence, amplifiée par l'alcool et les stupéfiants : la Réunion est le 2^{ème} département de France où l'on enregistre le plus de plaintes pour des violences faites aux femmes. Le taux de violences sexuelles en Polynésie est deux fois plus élevé que le taux national.

La réponse apportée jusqu'ici par le Gouvernement à cette situation inacceptable, c'est le désengagement financier de l'Etat dans les outre-mer, alors même que c'est dans ces territoires que l'Etat est le plus attendu dans l'exercice de ses missions régaliennes.

« Il faut que l'Etat réagisse ! »

Nous voulons réengager la lutte contre la délinquance et les violences avec une attention toute particulière pour les outre-mer. Cela suppose des moyens humains et financiers pour qu'il soit mis fin à cette situation exceptionnelle et dramatique. Une loi de sécurité intérieure outre mer permettra d'assurer un investissement financier pérenne pour garantir des résultats sur le long-terme, ainsi que de garantir aux services judiciaires des moyens à la hauteur des enjeux.

Nous répondrons avec fermeté à la délinquance des mineurs, d'autant plus inquiétante que ces mineurs de plus en plus jeunes commettent des délits de plus en plus graves. Pour protéger nos jeunes d'une entrée sans retour dans la délinquance, nous voulons une justice pour les mineurs crédible et efficace. **Nous limiterons à 3 le nombre de mesures éducatives prononcées à l'encontre d'un mineur.**

Pour assurer que les peines prononcées soient véritablement effectuées, nous mettrons fin à la surpopulation carcérale. Les outre-mer représentent presque la moitié des centres de détention connaissant une situation de surpopulation carcérale. Nous réhabiliterons la maison d'arrêt de Basse-Terre, reconstruirons le centre pénitentiaire de Faa'a, créerons un centre de semi-liberté en Martinique et un établissement pénitentiaire à Koné dans la province nord de la Nouvelle-Calédonie. Les besoins complémentaires seront couverts dans le cadre du programme de 10 000 créations de places de prison.

Propositions :

Assurer que les peines prononcées soient effectuées en engageant un programme d'investissement ambitieux pour les prisons dans les outre-mer

2. Lutter contre l'immigration illégale

Le cas spécifique des outre-mer à l'égard de l'immigration est insuffisamment pris en compte. Les outre-mer présentent une combinaison de quatre spécificités : des frontières maritimes difficiles à garder, une différence de revenu par rapport aux pays voisins qui accentue leur attractivité, des flux proportionnellement élevés par rapport au nombre total d'habitants, et enfin, dans certains territoires, une situation d'urgence liée à ces flux massifs.

La situation est particulièrement critique en Guyane et à Mayotte, où s'effectuent, pour cette dernière, environ 40% du total national des reconduites à la frontière d'immigrés clandestins, principalement vers les Comores. Cette situation est explosive à court-terme, comme le montrent les événements récents à Mayotte. Elle crée également d'importants défis à plus long-terme se traduisant par une tension sur les infrastructures collectives, ainsi que sur les systèmes d'éducation et de santé. C'est pourquoi nous sommes résolus à lutter contre l'immigration clandestine, notamment en menant une politique énergique de reconduite systématique aux frontières, en concluant de nouveaux accords de réadmission avec les Etats voisins et en révisant régulièrement la liste des Etats « sûrs » pour éviter le détournement du droit d'asile.

« Je propose que l'acquisition de la nationalité française par le droit du sol ne soit possible que si l'un des deux parents au moins soit en situation régulière, c'est à dire par exemple détenteur d'un titre de séjour, au moment de la naissance de l'enfant »

Une telle situation invite à faire des outre-mer un laboratoire de la réforme du droit du sol. Des abus sont constatés : l'acquisition de la nationalité française ne doit plus être automatique.

Proposition :

Mieux encadrer le droit du sol en conditionnant l'acquisition de la nationalité de l'enfant à la situation régulière d'au moins un des deux parents et réviser la liste des Etats « sûrs » pour éviter le détournement du droit d'asile

3. Renforcer les moyens de lutte contre les trafics de stupéfiants

Les Antilles françaises et la Guyane sont au cœur d'une zone où transite une part importante du trafic de stupéfiants en provenance d'Amérique latine. Un quart des 1 000 tonnes de cocaïne produites annuellement sont à destination de l'Europe. Ce narcotrafic nourrit la délinquance, qui est parfois même importée, à la faveur de la porosité des frontières. De nos territoires partent par ailleurs des quantités importantes de cocaïne venues de l'extérieur pour être « ré-exportées » vers l'Europe, tandis qu'entre du cannabis venu de la même Europe et très fréquemment intercepté dans les aéroports voire dans les colis postaux. **Nous voulons mettre fin à cette organisation mise en œuvre par les trafiquants qui fait de nos territoires de véritables plaque-tournantes logistiques pour leur trafic !**

Il est donc essentiel que les moyens de l'Etat soient adaptés à cet enjeu majeur qui fait des outre-mer un maillon clé du « bouclier » protégeant nos territoires. Des efforts ont été faits au cours des dernières années : maintien des moyens de la Marine nationale, modernisation des moyens de la Douane qui permettent des interceptions nombreuses en haute mer dans le cadre du partenariat mis en place entre les Etats riverains de la zone.

L'enjeu est désormais de s'attaquer au trafic qui concerne directement nos territoires où la consommation de stupéfiants est si élevée que les territoires des Antilles françaises se situent en tête des statistiques constatant la présence de résidus de produits stupéfiants dans les eaux usées.

L'ensemble des îles de la Caraïbe se dote progressivement d'un réseau de radars de surveillance des approches maritimes afin de « voir » où se produisent les arrivées sur les côtes et d'organiser en conséquence les surveillances et les opérations de terrain. Ce réseau est financé essentiellement par les Etats-Unis et Trinidad et Tobago. Restent les Antilles françaises pour lesquelles une annonce a été faite en 2014 par le Ministre de l'Intérieur, sans qu'aucun radar ne soit depuis installé.

Propositions :

Intensifier la coopération policière et judiciaire en déployant un réseau d'une dizaine de radars qui seront surveillés par des équipes spécialisées pour assurer l'efficacité maximale de ces matériels et pour la coordination des opérations de contrôle en mer et sur terre sous l'autorité des préfets et des procureurs.

4. Renforcer les capacités des outre-mer face aux risques majeurs

Les outre-mer sont les territoires de la République qui concentrent la quasi-totalité des risques majeurs pouvant affecter notre territoire : phénomènes climatiques, séismes, mouvements de terrain, accidents industriels sont présents sur de nombreux territoires ultra marins. L'éloignement des capacités de renfort nationales et la relative faiblesse des capacités de renforts inter-territoires imposent par ailleurs des capacités d'anticipation et des moyens adaptés.

A l'exception de la Nouvelle-Calédonie, l'Etat a la responsabilité, avec les collectivités locales compétentes, d'assurer la protection des populations et la gestion de la crise en cas de nécessité.

Si les plans de prévention des risques naturels, qui permettent de limiter l'urbanisation dans les zones à risques, sont désormais largement adoptés dans les territoires, il n'en est pas de même pour les documents d'information des populations et dans une moindre mesure pour les plans communaux de sauvegarde.

Le retard pris dans la prévention des risques dans les outre-mers alors même que ces territoires sont plus exposés que l'hexagone doit être rattrapé. Il faut donc poursuivre le déploiement du plan Antilles pour ce qui relève du patrimoine de l'Etat. De même, le réseau radio numérique dénommé Antares, qui permet aux services de secours et aux forces de l'ordre de communiquer entre elles en cas d'intervention, est opérationnel en métropole depuis plusieurs années, ne l'est toujours pas dans les outre-mer. Ce n'est pas acceptable !

Certains territoires ont des capacités de secours très fragiles voire rudimentaires, tels que Wallis et Futuna, d'autres connaissent de telles difficultés financières que les SDIS sont très fragiles comme à Mayotte.

Pour autant des initiatives ont été prises qu'il ne faut pas mésestimer : semaines de sensibilisation au risque sismique aux Antilles, mobilisation de tous les acteurs au travers des « saisons cycloniques » ou assimilées, développement de réelles compétences locales et d'une capacité de résilience supérieure à celle de la métropole.

Progresser suppose une réelle implication des collectivités dans le cadre de conventions, la mobilisation du Ministère des outre-mer et de l'Intérieur sur le modèle de la gouvernance du Plan Séisme Antilles et l'appui des fonds nationaux et européens.

Propositions :

1. Réaliser dès le début du quinquennat un état des lieux sur les enjeux de sécurité civile outre-mer, les moyens et les priorités à mettre en œuvre et élaborer un plan quinquennal de mise à niveau de la sécurité, conventionné avec les collectivités concernées, assorti d'une aide exceptionnelle.
2. Reloger les familles habitant dans les zones à risque maximal et attribuer de façon prioritaire des subventions de l'Etat pour la reconstruction ou le confortement des établissements scolaires concernés par le risque sismique, notamment en cas de difficulté financière et de vulnérabilité forte des communes.
3. Déployer outre-mer le système d'alerte et d'information des populations prévu pour la seule métropole.
4. Veiller à ce que l'Union européenne prenne en compte les outre-mer français et leur apport en termes de moyens et de présence dans le monde dans sa politique de prévention et de sécurité civile.

5. Donner aux services les moyens d'assurer la défense de nos intérêts

Les outre-mer sont également au cœur d'enjeux de souveraineté : défense de nos intérêts économiques, extension du plateau continental dont il faut mener à terme l'ensemble des procédures engagées par notre pays, protection de nos frontières. L'Etat doit y répondre résolument.

Nous veillerons donc à ce que les différents services concernés, forces armées, douanes, forces de sécurité, bénéficient des moyens adaptés pour répondre à ces défis, qui nécessitent parfois l'usage de la force. Ce sera notamment le cas des moyens aéro-maritimes qui seuls permettent d'assurer notre présence sur les vastes étendues maritimes placées sous notre responsabilité, ainsi que la mobilité nécessaire à la projection de nos moyens.

Nous veillerons aussi à ce que les ressources de nos territoires ne soient pas pillées par des acteurs venus de l'extérieur et que toute exploitation de nos ressources fasse l'objet d'une contrepartie et d'une régulation. Les outre-mer seront identifiés dans tous les documents de programmation militaire, afin que l'enjeu majeur de souveraineté qu'ils représentent soit pris en compte à sa juste place.

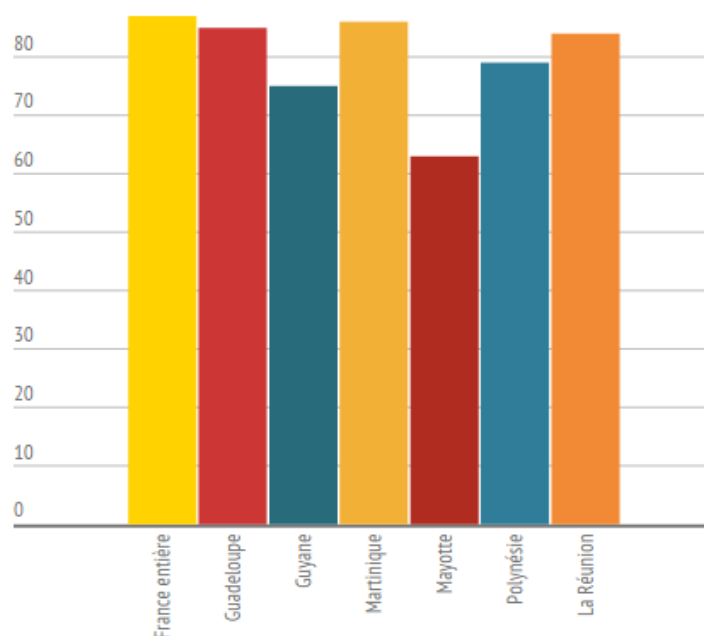
II L'école, la mère de toutes les réformes : miser sur les compétences des hommes et des femmes d'outre-mer

1. Pour faire face à l'échec scolaire et à l'illettrisme, engager avec détermination une bataille pour la maîtrise du français, particulièrement à Mayotte et en Guyane

Le décrochage scolaire est beaucoup plus important dans les outre-mer qu'en métropole. En 2011, la part des élèves ayant quitté le système scolaire avant la fin du second cycle est de 10% en France métropolitaine. Cette proportion est plus élevée en Guadeloupe (13 %), à La Réunion (15%), à la Martinique (16%) et en Guyane (27%). En Guyane, parmi les élèves ayant quitté le système éducatif pendant l'année scolaire 2012/2013, un sur cinq est sorti avant la fin du second cycle du secondaire. Ils sont seulement un sur dix en France métropolitaine en 2011.

L'insuffisante maîtrise de la langue française constitue l'une des difficultés majeures auxquelles se heurte le système éducatif et ne permet pas d'envisager la poursuite de la scolarité, au collège puis au lycée dans les filières générale comme technique ou professionnelle, dans de bonnes conditions.

Dans la plupart des territoires et même si les écarts tendent à se réduire, les outre-mer conservent en 2016 un taux de réussite du baccalauréat inférieur à la moyenne nationale.



Dans les territoires ultramarins, la proportion de jeunes illettrés est plus de quatre fois supérieure à la moyenne hexagonale. En métropole, en 2013, près de 25 000 jeunes ont été repérés en situation d'illettrisme, dans les Outre-mer, près de 7 300 sont concernés

Propositions :

Engager une bataille pour la maîtrise du français afin d'endiguer l'illettrisme qui nourrit l'échec scolaire et le chômage de longue durée.

2. Ouvrir le dialogue avec les collectivités compétentes pour créer les équipements scolaires nécessaires et répondre à la forte croissance démographique en Guyane et à Mayotte

À Mayotte, près de 500 classes sont nécessaires pour scolariser convenablement les élèves dans le premier degré, ce qui doit être une priorité pour donner aux enfants de Mayotte de meilleures chances de réussite scolaire.

En Guyane, les effectifs augmenteront de 3 % chaque année entre 2015 et 2020. Il faudra d'ici à 2030 créer les équipements scolaires nécessaires pour accueillir 8 900 élèves du primaire supplémentaires et 12 500 en primaire.

Proposition :

Ouvrir un dialogue avec les collectivités compétentes pour créer les équipements scolaires nécessaires et répondre à la forte croissance démographique (Mayotte, la Guyane).

3. Insérer les jeunes ultramarins par la formation continue, notamment dans les métiers émergents

Dans les DOM, un tiers des 20-29 ans ayant fini leurs études n'ont aucun diplôme contre 1/5^{ème} environ en métropole. Mais, il existe de très forts écarts entre la Guyane (54%) et les autres DOM (entre 22 et 26%). Près d'un jeune actif sur deux est en recherche d'emploi

dans les DOM contre 20% en métropole. Les jeunes en emploi sont dans une situation plus précaire (24% à temps partiel contre 18% en métropole).

Aujourd'hui, comme partout en France, coexistent en outre-mer un taux de chômage élevé et des secteurs de pénurie de main d'œuvre. Cette situation paradoxale s'explique par une inadaptation de la main d'œuvre aux besoins des entreprises et une absence de données fiables sur les métiers en tension.

Pour mieux insérer les jeunes par la formation continue, trois actions sont prioritaires : mieux connaître les besoins des secteurs d'activité en tension, adapter les formations à ces besoins et ouvrir, à chaque fois que possible, ces formations à la mobilité régionale.

L'efficacité de la formation est une condition essentielle d'une meilleure insertion professionnelle. **C'est pourquoi, avec les collectivités régionales qui ont une responsabilité majeure en matière de formation professionnelle, nous proposerons aux demandeurs d'emploi une formation professionnelle de qualité, en contrôlant strictement les organismes de formation.**

Il est également indispensable de mieux tenir compte de l'environnement régional des outre-mer. Ainsi, par le biais de partenariats, il s'agit de développer les stages et formations des jeunes dans leur environnement régional pour une meilleure insertion locale (bassin caraïbe, bassin océan Indien, bassin Pacifique) avec un accompagnement linguistique.

Nombre d'entreprises, aux Antilles plus particulièrement, vont rapidement être contraintes de cesser toute activité faute de repreneur : il faut réussir à susciter l'esprit d'entrepreneuriat et accompagner les jeunes et les demandeurs d'emplois dans la reprise ou la création d'entreprise.

Dans 10 ans, la moitié des métiers exercés auront été créés pour répondre aux nouveaux besoins de l'économie numérique, de l'économie de la connaissance et de l'économie verte notamment. Il s'agit donc d'anticiper le développement de ces métiers qui ont toute leur pertinence outre-mer et de créer, dès à présent, des filières de formation adaptées.

Pour mettre fin à cette situation paradoxale où coexistent un taux de chômage élevé et une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs, et anticiper la mutation des emplois créés, il convient, avec les collectivités régionales, de réaliser un audit des besoins par branche d'activité par territoire et de développer des plans de formation adaptés aux besoins locaux présents et futurs.

Propositions :

1. Réaliser avec les partenaires sociaux une cartographie des métiers en tensions par territoire pour mieux répondre aux besoins de l'économie d'aujourd'hui et créer des filières de formation pour les métiers émergents
2. Proposer davantage de formations continues de consolidation des savoirs de base à usage professionnel pour les demandeurs d'emplois et les salariés des TPE/PME, afin de prévenir l'illettrisme.
3. Mettre en place, en partenariat avec les chambres consulaires, des formations dédiées à la création et à la reprise d'activité
4. Maintenir la responsabilité de l'Etat en matière de continuité territoriale de la formation en confortant le rôle et les moyens de l'opérateur de l'Etat (LADOM) et y associer plus étroitement les régions de l'Hexagone

Singularité de la répartition des compétences en matière de formation professionnelle, l'Etat demeure en responsabilité pour la formation professionnelle des ultramarins en mobilité. Cette continuité territoriale de la formation professionnelle sera conservée dans le champ de compétence de l'Etat. Pour lui donner plus de cohérence avec les responsabilités premières des régions de l'Hexagone, celles-ci seront plus étroitement associées à la définition de cette politique, les collectivités d'outre-mer l'étant pour leur part déjà.

4. Renforcer les moyens dédiés aux jeunes ultramarins les plus éloignés de l'emploi

Parmi ces jeunes, certains sont particulièrement éloignés de l'emploi et nécessitent un accompagnement qui dépasse le seul cadre des formations professionnelles et réponde à d'autres besoins (socialisation, santé, savoir-être...). C'est le cas des jeunes ni en emploi ni en formation.

Historiquement, le service militaire adapté (SMA) a été longtemps la seule solution proposée à des jeunes en grande détresse sociale et professionnelle pour rebondir et s'insérer dans la vie économique et sociale. Programme de six à douze mois, il permet à des volontaires de 18 à 25 ans de réapprendre le « vivre ensemble » dans un environnement militaire et de se former à un métier. Créé en 1961, il concerne uniquement les outre-mer et a servi d'inspiration au service militaire volontaire annoncé à compter du 1^{er} juillet 2015. En 2015, 5 764 jeunes d'outre-mer en ont bénéficié.

Le SMA constitue une réponse efficace pour répondre aux difficultés des jeunes sans formation ni diplôme à s'insérer sur le marché du travail :

- Le taux d'insertion des jeunes passés par ce dispositif est très élevé (76% des volontaires) ;
- Le SMA ouvre l'accès à l'emploi durable (49% des volontaires) ;
- Le SMA cible un public particulièrement éloigné de l'emploi (39% d'illettrés et 63% de non diplômés).

Alors que le gouvernement a annoncé faire de la jeunesse sa priorité, il a réduit d'un tiers les moyens budgétaires affectés à ce dispositif entre 2011 et 2016 et la durée moyenne des formations au sein du SMA. C'est un signal contradictoire qui est envoyé : d'une part, constatant son efficacité, le Gouvernement généralise le dispositif à l'hexagone et d'autre part, il réduit les moyens affectés aux outre-mer où les besoins sont patents. **Nous souhaitons donc renforcer les moyens du SMA de manière adaptée aux besoins de chaque territoire, en augmentant de 50% le nombre de jeunes formés sur la durée du quinquennat, une fois les infrastructures d'accueil créées et les cadres formés pour ces missions.**

Propositions :

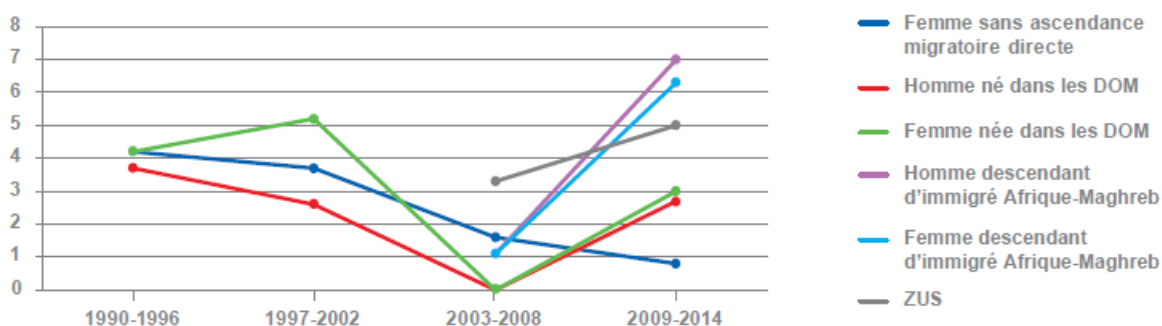
1. Augmenter de 50% le nombre de places de SMA pour favoriser l'insertion des jeunes en difficulté sur le marché du travail et atteindre au terme du quinquennat 9 000 places offertes
2. Soutenir les actions complémentaires et expérimentales d'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes le plus en difficultés

5. Réduire les discriminations dont souffrent les ultramarins

Les hommes et les femmes originaires des DOM sont injustement pénalisés et souffrent de discriminations intolérables : ils ont des salaires plus faibles à poste donné, connaissent un sur-chômage important et un moindre accès aux CDI et aux postes les plus rémunérés. Leur situation a peu évolué et s'est même dégradée pour certains indicateurs depuis 2008.

Les discriminations à l'encontre des ultramarins expliquent un écart de salaire de 5% à 7% pour un homme originaire d'outre-mer par rapport à un homme originaire de métropole. Cet écart est deux fois plus important pour une femme originaire d'outre-mer. S'agissant des taux de chômage, les natifs des DOM connaissent un taux de chômage de trois points supérieur à celui des personnes sans ascendance migratoire.

Graphique 5 – Ecarts de probabilité d'être au chômage (en points de pourcentage)



Champ : individus âgés de 25 à 59 ans.

Lecture : entre 1990 et 1996, toutes choses égales par ailleurs, les hommes nés dans les DOM ont une probabilité d'être au chômage supérieure de 4 points à celle des hommes sans ascendance migratoire.

Source : France Stratégie, sur la base des enquêtes Emploi (Insee)

Ces inégalités sont inacceptables ! Pire, elles ne se limitent pas à l'accès au marché du travail mais concernent également l'accès au logement ou au crédit bancaire comme l'a mis en évidence le Défenseur des droits. Ces discriminations minent notre contrat social et doivent être fermement combattues et sanctionnées.

Pour ce faire, une concertation réunissant notamment les représentants des professions bancaires et immobilières devra être menée pour mettre fin à ces pratiques discriminatoires. Un renforcement des moyens du Défenseur des droits sur ces enjeux est utile, accompagné d'une mobilisation locale pour faire connaître et renforcer les actions de cette institution. Enfin, en confortant l'action du délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer, nous lancerons une initiative avec les associations nationales de lutte contre les discriminations et les associations d'ultramarins de l'Hexagone.

Proposition :

Combattre les discriminations frappant spécifiquement les ultramarins en matière de biens et services privés

III Protéger les ultramarins et restaurer l'équité entre les Français en adaptant les politiques aux besoins réels des populations

1. Combattre les inégalités de santé dans les outre-mer

Bien que dans le domaine de la santé la situation des outre-mer soit en général meilleure que celle de leurs voisins, force est de constater que les risques qui leur sont spécifiques ne sont toujours pas maîtrisés et encore moins en voie d'être réduits.

C'est notamment le cas des épidémies telles que le chikungunya, la dengue et la fièvre Zika transmises par les moustiques qui continuent à faire des ravages traumatisants pour les populations mais aussi coûteux et déstabilisants pour les organisations de soins et perturbants pour la vie sociale et économique locale.

Il en est de même du diabète, du surpoids et de l'obésité dont les taux sont très supérieurs à la moyenne nationale, des déséquilibres alimentaires et parfois même de la malnutrition des jeunes enfants, comme à Mayotte, qu'aggravent la précarité et la vulnérabilité des populations. En outre, les pathologies sévères comme l'hypertension artérielle, les maladies cardio-vasculaires ou encore l'insuffisance rénale chronique continuent de progresser. La mortalité infantile, indicateur essentiel de l'état de santé d'une population et de l'efficacité de son système de santé, est aux Antilles et en Guyane le triple de celle de la métropole.

La situation se dégrade également face au vieillissement des populations, plus important outre-mer que dans l'hexagone, notamment aux Antilles où 40% des habitants auront plus de 60 ans en 2040, dans un contexte local marqué par un sous-équipement en matière d'établissements médico-sociaux.

Les inégalités sociales et géographiques vis-à-vis des actions de dépistage ou de prise en charge des maladies chroniques, les retards en équipements lourds notamment en matière d'imagerie de pointe et de radiothérapie, les lenteurs dans la réalisation des infrastructures hospitalières indispensables, l'insuffisance de spécialistes, la prédominance de certains déterminants comme la pauvreté et le niveau d'éducation ou l'éloignement géographique sont également autant de facteurs aggravants.

Dans ce cadre, selon les départements et les collectivités, l'offre de soins, qu'elle soit publique ou privée, hospitalière ou libérale, n'est pas toujours adaptée, ni parfois simplement accessible voire disponible. Dans tous les départements d'outre-mer, se soigner coûte plus cher qu'en métropole, que ce soit en services de santé, en médicaments, en appareils et matériels thérapeutiques.

Ces inégalités de santé dont souffrent les outre-mer par rapport à la métropole sont inacceptables. Leur nature et leur ampleur justifient que la santé dans les outre-mer soit retenue comme une priorité d'action pour l'Etat, tant concernant la santé des populations que l'offre médicale et médico-sociale.

Protéger les ultramarins, c'est aussi renforcer l'attractivité des outre-mer et plus généralement l'excellence médicale française. Activité économique majeure pourvoyeuse d'emplois, les secteurs de la santé et du médico-social constituent autant d'opportunités pour le développement d'une coopération régionale avec des pays-voisins qui ne disposent pas d'infrastructures sanitaires.

Grâce aux outre-mer, la France est à la pointe de la recherche en matière de maladies tropicales, grâce notamment aux facultés médicales et scientifiques et des centres de recherche existants (Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, Centre Caribéen de la Drépanocytose, la plate-forme de recherche et d'innovation en biotechnologies CYROI à la Réunion...). Cette excellence universitaire et hospitalière dans le domaine de la recherche sera renforcée et valorisée.

Propositions :

1. Faire de la santé dans les outre-mer une priorité de l'action de l'Etat dans le cadre d'un plan stratégique, ouvert aux collectivités du Pacifique, définissant des objectifs précis par territoire, un calendrier d'exécution, des moyens financiers et humains, un dispositif d'accompagnement et d'évaluation afin de réduire significativement les inégalités de santé constatées tant en matière d'organisation que d'offre sanitaire, médicale et médico-sociale,
2. Réduire les inégalités de santé en développant les actions de prévention, modernisant et confortant l'offre hospitalière, favorisant l'émergence de pôles de santé de référence et améliorant l'offre d'accueil et de soins au profit des personnes âgées et dépendantes,
3. Renforcer la démographie médicale et l'offre de soins en développant les formations et les filières hospitalo-universitaires locales, en favorisant les délégations de tâches entre professionnels, en soutenant l'installation de nouveaux médecins par des mesures adaptées et en accélérant le développement de la télémédecine,
4. Développer les coopérations régionales avec les pays riverains en renforçant les dispositifs de surveillance concertés des risques sanitaires.
5. Développer les programmes de recherche et de veille sur les maladies émergentes et les pathologies tropicales
6. Faire rayonner le savoir-faire médical français au travers du système de santé ultramarin

2. Résorber le déficit de logements sur la base d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités adapté aux besoins de chaque territoire

Le coût du logement est significativement plus élevé qu'en hexagone : à type de logement (individuel, collectif) et qualité de logement (surface, nombre de pièces, confort) équivalents, les prix en secteur libre sont plus élevés par rapport à la France métropolitaine, de 20% en Guadeloupe et en Guyane et d'environ 10% à La Réunion et en Martinique.

Par ailleurs, il existe un important déficit de logements sociaux dans les départements d'outre-mer, estimé à 90 000. Dans certains territoires, la part de logements en sur-occupation est considérable : 20% en Guadeloupe, et 55% en Guyane.

Dans le cadre du plan logement outre-mer lancé en mars 2015, l'objectif de 10 000 logements construits par an n'a pas été atteint : 8 500 logements ont été construits ou

réhabilités durant la première année. Ces chiffres sont peu susceptibles de s'améliorer dans un avenir proche. Le nombre logements financés est en nette diminution, en recul de 34% par rapport à 2012.

La précarité de la population se manifeste également par la persistance de phénomènes d'insalubrité, diffus dans la plupart des territoires et, dans certains, également concentrés dans des quartiers d'habitat spontané (Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie). **Il y a trois fois plus de logements insalubres dans les outre-mer qu'ailleurs. Cette situation n'est pas digne de notre pays.**

Plus globalement, la politique du logement dans ces territoires doit être étroitement coordonnée avec les politiques foncière et d'aménagement, très souvent portées par l'Etat, et les enjeux d'équilibre du territoire, notamment dans les territoires à forte croissance démographique (Guyane, Réunion mais aussi Mayotte). Enfin, les normes et techniques de construction ne sont pas toujours pleinement adaptées aux outre-mer, ce qui pose des difficultés (surcoût de construction, vieillissement plus rapide du bâti, etc.).

Stabilité des règles sur cinq ans et partenariat approfondi avec les collectivités d'outre-mer sont les deux éléments clés pour conduire avec succès une refonte des politiques du logement outre-mer, refonte fondée sur un double objectif clairement assumé : le logement est une composante essentielle du pacte social dans chaque outre-mer, il est aussi un moteur économique de premier plan pour la croissance de ces territoires. Les politiques du logement outre-mer ont bien cette double vocation : sociale et économique. En ce sens, il est nécessaire d'en conserver toute la spécificité, tant de leur financement que de leur cadre juridique : il faut même aller plus loin en favorisant des adaptations des outils d'intervention de l'Etat selon chaque territoire. A cet égard, les dispositifs de défiscalisation du logement intermédiaire outre-mer doivent conserver un attrait supplémentaire par rapport aux dispositifs en vigueur dans l'Hexagone tout en veillant à leur adaptation aux attentes de chaque territoire, qu'il s'agisse des types de logements (appartements familiaux plutôt que studios ou T2) et de leur devenir (accession à la propriété des locataires...).

L'un des obstacles tient dans la durée excessive des procédures de contrôle *a priori* de défiscalisation et de crédit d'impôt. Comme cela est proposé pour les procédures de défiscalisation sur les investissements productifs, la déconcentration de la décision sera le droit commun.

Propositions :

1. Elaborer un contrat sur 5 ans pour résorber le déficit de logement adapté aux besoins de chaque territoire avec un objectif de 10 000 logements par an réellement construits
2. Sanctuariser les crédits budgétaires consacrés aux politiques du logement outre-mer sur une perspective pluri-annuelle, qu'il s'agisse des crédits classiques des politiques du logement comme des dispositifs de défiscalisation ou de crédits d'impôt, à destination tant du logement social que du logement intermédiaire
3. Supprimer l'agrément préalable pour l'octroi du crédit d'impôt accordé aux bailleurs sociaux investissant dans des programmes de logements sociaux outre-mer pour réduire les délais de construction
4. Réviser, en concertation avec chaque collectivité et les acteurs des politiques du logement (union sociale pour l'habitat, associations de défense des locataires, organisations professionnelles, etc) les outils disponibles (constitution et gestion du foncier disponible, LES, LLTS, rénovation de l'habitat), en les adaptant aux spécificités de chaque territoire, y compris sur le plan juridique et fiscal.
5. Relancer un dispositif de défiscalisation, attractif par rapport aux dispositifs équivalents dans l'Hexagone, pour répondre aux besoins des populations : opérations de réhabilitation des habitats (notamment aux Antilles), programmes d'accession – y compris sociale et très sociale – à la propriété, logements intermédiaires.
6. Libérer du foncier pour favoriser la construction de logement

3. Lutter contre la vie chère par une meilleure régulation des marchés

La cherté de la vie dans les outre-mer, par rapport à l'Hexagone, n'est pas un *a priori*, ni une idée reçue. C'est une réalité objective qui repose sur un niveau général des prix plus élevé que dans l'Hexagone et sur des revenus par foyer plus faibles. En 2010, l'Insee avait réalisé des études de comparaison des revenus et des prix d'un ensemble de produits de consommation entre l'Hexagone et les départements d'outre-mer. Ces études avaient montré que, même en recourant aux pratiques de consommation du département concerné, les coûts étaient plus élevés que dans l'Hexagone, à pratique identique.

Cet écart s'est encore accru en 2015 ! Les prix demeurent 12 % plus chers en Martinique, Guadeloupe et Guyane et 7% plus chers à la Réunion et à Mayotte par rapport à l'hexagone. Pour l'alimentation, les écarts de prix sont encore plus élevés : 37% à La Réunion, 42% en Guadeloupe, 45% en Guyane et 48% en Martinique.

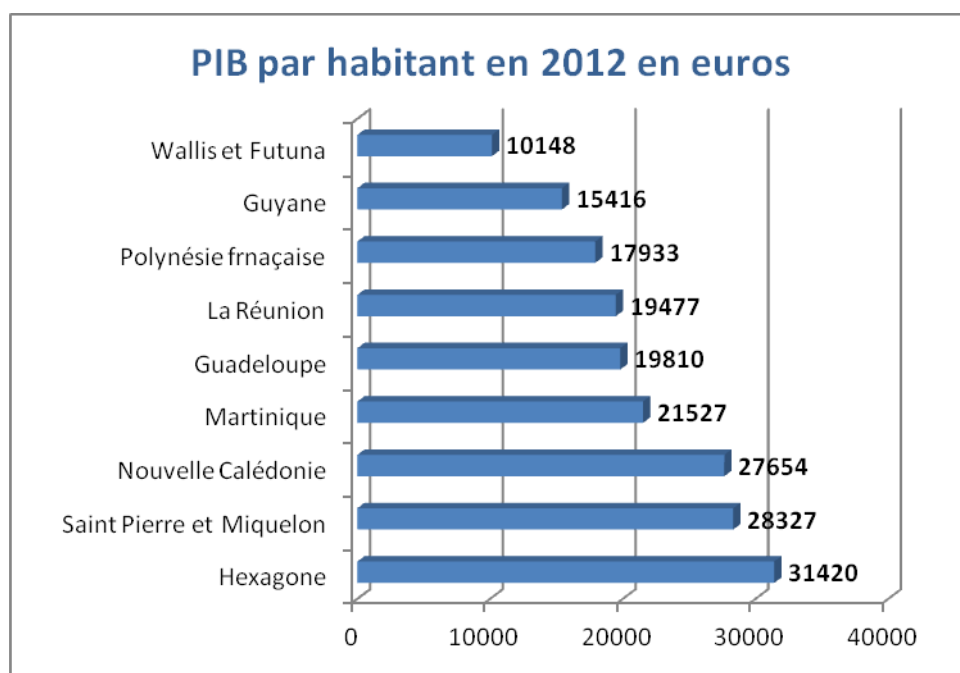
L'Etat fort, c'est aussi un Etat qui se donne les moyens d'assurer les conditions d'une concurrence effective qui garantisse les prix les plus bas pour les consommateurs et mette fin aux rentes de situation. Notre objectif est donc de développer les capacités locales tant des services de l'Etat (services des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) mais aussi des associations de consommateurs pour que mieux informés, ils se saisissent des possibilités d'action de groupe lorsque des abus dans la fixation des prix sont constatés. Il s'agit d'agir sur la structure des marchés pour prévenir l'apparition de rentes de situation.

Propositions :

1. Créer les conditions d'une concurrence effective qui garantisse les prix les plus bas pour les consommateurs, en particulier en veillant à la prévention et à la lutte contre les fraudes et le travail illégal.
2. Aider les associations de consommateurs à se saisir des actions de groupe.

IV Donner un nouveau souffle aux économies ultramarines

Après un rattrapage économique très important des années 1990 au milieu des années 2000, lié à une croissance économique supérieure en moyenne à celle de l'hexagone, la résorption des écarts s'est fortement réduite depuis et **nos outre-mer accusent toujours un retard significatif par rapport à la métropole** estimé entre 20 et 25 ans. Cette situation est préoccupante et témoigne de ce que le modèle de développement sur lequel nous nous appuyons s'essouffle et doit être reconsidéré à l'aune des enjeux réels de nos outre-mer. **La politique de rattrapage engagée depuis plus de 20 ans stagne aujourd'hui et ne produit plus les effets attendus. Notre modèle de développement doit donc évoluer.**



Puisque **seule la croissance économique crée durablement de l'emploi**, nous donnerons un nouvel élan au développement économique de nos outre-mer par une approche nouvelle, structurée autour de deux idées forces :

- l'exigence de stabilité et de lisibilité des dispositifs qui compensent les surcoûts induits par les handicaps structurels : **à la permanence des handicaps doit répondre la permanence des dispositifs spécifiques de compensation.**
- **l'effort de l'Etat sera concentré sur des politiques prioritaires** : le soutien à la compétitivité, le renforcement des secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi et la création par l'innovation de nouvelles perspectives de croissance ;

S'adapter aux réalités de chacune des collectivités, c'est mettre en place dans le domaine du développement économique, ce qui a été réalisé dans le domaine institutionnel : une approche collectivité par collectivité, en cohérence avec les stratégies de développement définies par les élus en partenariat avec les acteurs économiques locaux. **Au sur-mesure institutionnel doit répondre un sur-mesure économique ; le pluriel des outre-mer dans la République doit devenir une réalité tangible.**

Dans cette perspective :

- nous proposerons à chaque collectivité **un pacte de responsabilité définissant de manière partagée les priorités stratégiques de développement** : les politiques de l'Etat et des collectivités ne doivent plus cohabiter mais s'inscrire dans une complémentarité d'action et de moyens pour atteindre des objectifs partagés en matière d'emploi et de croissance économique. Ce pacte de responsabilité prendra la forme d'un contrat d'engagements réciproques sur cinq ans ;
- nous réorienterons la politique européenne en matière d'aides d'Etat et d'accords de libre-échange pour que soient pleinement reconnus les handicaps permanents des outre-mer. La décision de soumettre le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada à l'avis des parlements nationaux ou celle de soumettre à des droits de douane rétroactifs pour sanctionner la concurrence déloyale de l'acier chinois montrent qu'il n'existe pas de fatalité et que nous pouvons et devons agir à Bruxelles pour porter haut et fort la voix des outre-mer. **L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne doit rester plus que jamais la référence du dialogue politique avec les instances européennes.**

1. Créer un environnement stable et favorable à la croissance

La première demande des acteurs économiques, c'est la lisibilité et la stabilité du cadre réglementaire et fiscal. Les outre-mer ont trop souffert ces dernières années des débats récurrents sur les questions institutionnelles et statutaires qui ne résolvaient en rien les questions essentielles des populations à commencer par la lutte contre le chômage et contre les inégalités.

C'est pourquoi nous ne proposerons pas de nouvelles évolutions institutionnelles, en dehors du processus propre à la Nouvelle-Calédonie, sauf celles qui seraient expressément demandées par les élus. Les évolutions structurantes ont été réalisées par la réforme constitutionnelle de 2003 et le droit à l'expérimentation offre aux outre-mer le cadre juridique pertinent pour construire leur avenir. Il est donc nécessaire de convenir

d'une stabilité institutionnelle pour chacune des collectivités pour concentrer nos efforts sur le développement économique.

Pour investir, les entreprises ont besoin de visibilité en matière fiscale et réglementaire. **Nous concluons donc un contrat fiscal en début de mandat pour la durée du quinquennat sous la forme d'une loi de programmation votée à l'automne 2017 qui comprendra l'intégralité des mesures fiscales et leur calendrier sur 5 ans.** Cette mesure nationale est absolument nécessaire pour assurer l'efficacité de la défiscalisation. Afin de renforcer la transparence et l'efficacité de la défiscalisation, une commission d'évaluation co-présidée par le Ministère des outre-mer et des finances établira chaque année un bilan des dispositifs à destination des acteurs économiques et du logement.

Restaurer la compétitivité de l'économie des outre-mer et lutter efficacement contre le chômage, c'est renforcer le taux de marge des entreprises et leur capacité à investir ou à recruter. Dans cette perspective, **nous allègerons les charges en créant un "zéro charges employeur" au niveau du SMIC, dégressif jusqu'à 1,8 SMIC, en allégeant d'un tiers les cotisations sociales famille payées par l'employeur (10 mds d'€) et de 2 Md € les cotisations des travailleurs indépendants.** Enfin nous ferons progressivement converger le taux de l'impôt sur les sociétés vers la moyenne européenne (22%). Ces mesures nationales s'appliqueront intégralement outre-mer et seront adaptées à leurs spécificités et à la gravité de leur situation économique et sociale. Elles seront renforcées en fonction des priorités locales partagées entre les collectivités et l'Etat.

« Toucher à la sur-rémunération serait remettre de très nombreuses situations individuelles et familiales, ainsi qu'une partie de l'équilibre économique des outre-mer »

La cherté de la vie entretenue par le coût des importations est une réalité outre-mer, on ne peut le nier. Or, la consommation qui résulte des sur-rémunérations bénéficie directement à l'économie locale. Supprimer brutalement le régime des sur-rémunérations améliorera-t-il la situation économique et sociale de l'outre-mer ? A l'évidence non. En revanche, cela fragilisera de nombreuses familles et marquera un coup d'arrêt à la consommation locale, plongeant les outre-mer dans une nouvelle crise économique.

Cette question ne doit pas être abordée avant d'avoir obtenu des résultats probants sur l'emploi et l'investissement outremer ; à défaut toute révision des compléments de

rémunération serait une « double peine » dans des territoires où le taux de chômage est plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Proposition :

Pour ne pas plonger les outre-mer dans la récession, nous ne remettrons pas en cause le principe de la sur-rémunération

2. Maintenir un avantage compétitif aux outre-mer et compenser les handicaps pour lutter efficacement contre le chômage de masse

L'emploi constitue la préoccupation majeure pour les populations des outre-mer, confrontées à un chômage de masse. En effet, le taux de chômage dans les outre-mer est 2,5 à 3 fois plus élevé qu'en hexagone. Les personnes éloignées de l'emploi représentent plus de 30 % en Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Guyane, cette situation a des conséquences qui sont destructrices : pauvreté, précarité, assistanat.

Parmi les nombreux facteurs qui expliquent un niveau aussi élevé de chômage, l'un d'entre eux est souvent omis : **le défaut d'emplois du secteur marchand**, qui s'exprime par leur proportion dans l'emploi total plus faible que celle existant en moyenne pour la France entière. Ce constat illustre le poids qui pèse sur la création d'entreprises et d'emplois en France et, de manière plus marquée, dans les outre-mer, où les handicaps de la sur-réglementation et de l'instabilité des règles sociales et fiscales s'ajoutent aux contraintes de l'ultrapériphéricité et de la compétition face à des voisins ayant des coûts du travail beaucoup moins élevés. D'autres facteurs, de nature structurelle, doivent aussi être pris en compte comme la forte croissance démographique, qui nourrit en elle-même une partie de la croissance de long terme mais implique des créations d'emploi à un rythme plus fort que celui de l'Hexagone, ou encore la formation et la qualification qui doivent être mieux adaptées aux besoins des économies ultramarines.

Les politiques de l'emploi mises en œuvre dans les départements d'outre-mer ne diffèrent guère de celles déployées dans l'Hexagone, alors même que l'ampleur du taux de chômage et de l'inactivité y est sans commune mesure.

L'élévation du niveau d'emploi dans les outre-mer ne se décrète pas : elle est le résultat d'une somme d'actions qui impliquent l'Etat, chargé de poser les conditions d'une croissance enrichie en emplois, les collectivités d'outre-mer, qui disposent de

responsabilités étendues en matière de développement économique et de formation professionnelle, et le monde économique.

Pour enrichir la croissance en emplois, il convient de rechercher une action de soutien économique efficace sur le long terme. Au saupoudrage de crédits budgétaires ou d'exonérations fiscales forcément contraints dans un contexte de finances publiques dégradées, nous préférons donner des moyens ciblés sur les secteurs prioritaires et donc concentrés sur ceux qui en ont le plus besoin . Si les secteurs exposés à la concurrence des pays voisins, notamment l'hôtellerie et le tourisme en font naturellement partie, chaque territoire pourra selon sa stratégie de développement définir des secteurs concernés (énergies renouvelables, numérique, etc) en raison de leur potentiel.

« A multiplier les zones franches, nous ferons de la France une vaste zone franche. Non les zones franches sont ciblées ! »

Nous rejetons clairement les zones franches globales. Extrêmement coûteuses, elles conduisent aussi à rendre impossible toute politique d'aménagement du territoire et de réduction des inégalités territoriales : elles condamnent les quartiers les plus en difficulté au marasme économique à perpétuité ! Sans une zone franche urbaine ciblée, Fort-de-France en Martinique et Pointe-à-Pitre ou Basse-Terre en Guadeloupe par exemple n'auraient pas pu se développer car il va de soi que les entreprises ayant le choix de leur lieu d'implantation se seraient établies ailleurs pour créer de l'activité et de l'emploi. **Nous proposons donc de créer de nouvelles zones franches plus efficaces :** mieux ciblées plus lisibles, ces zones franches bénéficieront de moyens accrus et d'une gouvernance améliorée. La priorité sera donnée à la formation, négligée dans les zones franches actuelles.

Proposition :

Créer de nouvelles zones franches plus efficaces car simplifiées et mieux ciblées sur les secteurs exposés à la concurrence et prioritaires

Nous créerons un avantage compétitif pour les outre-mer, destiné à compenser la disparition du CICE dont le taux avait été majoré pour tenir compte des handicaps permanents propres aux outre-mer et des spécificités des territoires y compris fiscales (marchés étroits et absence d'économies d'échelle). Ce dispositif sera concentré sur les secteurs les plus exposés à la concurrence.

Proposition :

Créer un « crédit croissance et compétitivité » destiné à compenser les handicaps structurels permanents

3. Renforcer les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois : l'agriculture, le tourisme et la construction

Actuellement, trois secteurs d'activité sont très fortement pourvoyeurs d'emplois. Il s'agit de l'agriculture, du tourisme et de la construction. Ces secteurs présentent un véritable effet d'entraînement sur les économies ultramarines, il faut donc lever les obstacles à leur développement.

L'agriculture dans nos outre-mer n'est pas une activité comme les autres ; elle fait partie intégrante de l'histoire et de l'identité des territoires. Non seulement parce qu'elle contribue à la production de la richesse économique et qu'elle est pourvoyeuse d'emplois mais aussi parce qu'elle représente un mode de vie de nos compatriotes d'outre-mer. Préserver notre agriculture, ce n'est pas seulement protéger une partie de notre économie mais c'est aussi préserver des valeurs auxquelles nous sommes très attachés.

Comme dans tous les territoires français, nous allégerons les charges qui pèsent sur les entreprises agricoles et agroalimentaires, nous soutiendrons la recherche et l'innovation et développerons une agriculture durable respectueuse de l'environnement.

Pour autant, l'agriculture dans les outre-mer ne saurait être qu'une simple déclinaison de celle de l'hexagone. Elle présente des caractéristiques spécifiques qu'il faut accompagner et consolider. C'est pourquoi il est indispensable de mettre en place une politique agricole spécifique en faveur des outre-mer.

Dans cet esprit, nos priorités sont claires :

- **préserver les outils et les financements européens à l'agriculture et à la pêche**, notamment par la **consolidation du POSEI** qui, comme la PAC, doit être défendu énergiquement. Le groupe de haut niveau que nous créerons pour préparer les prochaines discussions européennes, comportera un volet outre-mer spécifique associant les acteurs locaux et s'appuyant sur un lobbying adapté à Bruxelles au travers de notre Représentation permanente et des acteurs économiques des outre-mer ;

- **stabiliser les surfaces agricoles utiles** et accompagner l'augmentation de la taille des exploitations afin de garantir la satisfaction des besoins alimentaires croissants des populations et de permettre une production à l'exportation. **Il faut garder le couplage des aides agricoles pour maintenir l'encouragement à augmenter la production ;**
- **exploiter au mieux la ressource foncière et l'eau** au travers d'une redéfinition cohérente et durable des espaces naturels, des zones urbaines et des espaces agricoles et par la mise en œuvre **d'une législation foncière spécifique ;**
- **promouvoir des réglementations et de normes sanitaires et phytosanitaires adaptées au contexte tropical et subtropical.** En effet, en matière de santé animale et végétale, les réglementations françaises et européennes qui s'appliquent à l'agriculture des DOM sont souvent inadaptées. Il faut donc **permettre des régimes spécifiques d'autorisation ou d'homologation de produits vétérinaires ou phytosanitaires utilisés dans les zones tropicales ;**
- **renforcer les productions locales et les produits péi et mettre en valeurs les savoir-faire traditionnels** en s'appuyant sur les filières structurées (canne, rhum, banane, élevage, légumes, fruits). Les consommateurs veulent des produits de qualité, issus des territoires proches, faciles à identifier et bons pour la santé. Il faut donc encourager l'approvisionnement de la restauration collective, notamment de nos cantines scolaires et de nos structures hospitalières, en produits péi, aussi souvent que possible labellisés bios ;
- **soutenir les filières structurées et organisées tournées vers l'exportation.** C'est une fierté pour nos outre-mer d'avoir des cultures traditionnelles, banane, sucre, rhum notamment, capables d'affronter, compte-tenu de leur qualité, les marchés européens et mondiaux. Lorsqu'elles partent du même niveau de concurrence, elles parviennent à gagner des parts de marché grâce à la qualité de leur production et à leur organisation. La filière banane aux Antilles est un modèle mondial au niveau social, environnemental, aménagement du territoire et fait la preuve de dynamisme en termes d'innovation culturelle et commerciale. **Un observatoire des prix de la banane verte permettra de veiller à ce que la baisse des prix prévue dans le cadre européen ne fragilise pas notre filière.** La production de rhum des Antilles a une réelle capacité de développement et a besoin pour ce faire de contingents supplémentaires de production. A l'île de la Réunion, la filière canne/sucre est impliquée dans tous les grands équilibres socio-économiques de cette île, tandis que la filière élevage est un modèle d'organisation et d'efficacité, ces filières doivent être consolidées.

D'une manière plus générale, **nous souhaitons faire de l'organisation économique le moteur du développement de l'agriculture outre-mer.** Cela signifie que l'agriculture des DOM doit résolument s'écarter d'un modèle d'agriculture informelle !

Les collectivités territoriales jouent un rôle structurant dans la définition des stratégies de développement agricole et de la pêche. **C'est pourquoi la politique agricole outre-mer doit être partagée avec ces collectivités.**

Le tourisme est une activité structurante des économies d'outre-mer : elle représente plus de 3.000 établissements dans les DOM et presque 10% de l'emploi du secteur marchand. Ses effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie comme son impact en termes d'image en font un élément central du développement de nos territoires ultra-marins. **Pour autant, le tourisme n'occupe pas encore la place stratégique qui devrait être la sienne.**

C'est pourquoi, la priorité doit être celle de structurer une offre touristique riche en contenu permettant de dégager un positionnement clair pour chaque destination afin de diversifier la clientèle. Cette diversification sera atteinte par le développement de leur visibilité et de leur attractivité à l'international.

Dans cette perspective, deux axes me paraissent prioritaires :

- **la structuration de l'offre touristique permettra d'exploiter l'avantage comparatif évident** dont disposent les outre-mer en valorisant, dans une démarche résolument qualitative, leurs atouts au travers de l'écotourisme, de la gastronomie, des patrimoines historique et culturel, du tourisme durable ainsi que les activités liées aux croisières. Nous demanderons à Atout France d'accompagner les régions dans l'élaboration de schémas touristiques locaux sur la base d'une stratégie de spécialisation et de différenciation des produits touristiques ;
- **le soutien à l'innovation pour améliorer les produits touristiques** est une démarche stratégique à développer car la maturité digitale des acteurs ultramarins est encore insuffisante au regard des enjeux. Parmi les axes d'effort à privilégier, il faut relever la collaboration et l'échange entre incubateurs de métropole et d'outre-mer, le travail en réseau des initiatives ultramarines l'accompagnement des start-up dédiées à l'innovation touristique.

D'une manière plus générale, nous favoriserons la promotion numérique des destinations d'outre-mer, ainsi que la création de plateformes de gestion à distance de délivrance des visas électroniques en liaison avec le ministère des affaires étrangères.

La question de la compétitivité-prix des services touristiques est au cœur de la pérennité du secteur. En effet, si l'industrie touristique reste un secteur dynamique, sa situation financière demeure fragile compte-tenu de la faible rentabilité due aux charges de personnel. C'est pourquoi, **les aides au secteur du tourisme et notamment la défiscalisation devront être maintenues en fonction des stratégies touristiques définies par les régions. Ces dispositifs seront complétés par la mise en place de zones de détaxe (7j/7j) permettant la vente de produits locaux et de marques.**

Le secteur du bâtiment et des travaux publics, dont le rôle économique et social est particulièrement important outre-mer, voit son activité étroitement liée aux choix publics : à ceux de l'Etat – qu'il s'agisse des subventions pour des grands travaux comme des incitations au travers de la défiscalisation – et des collectivités locales. Très frappé par la crise économique et par l'arrêt de la défiscalisation des programmes immobiliers libres, ce secteur doit pour se reconstruire bénéficier pleinement de la stabilité des charges sociales et des normes. **Il est indispensable de mettre fin à l'incertitude qui pèse sur les activités du BTP et d'organiser la lisibilité sur les carnets de commandes des entreprises, seule en mesure d'assurer leur viabilité, au travers d'observatoires de la commande publique et du logement qui seront généralisés dans tous les outre-mer.**

Propositions :

1. **Maintenir les aides au secteur du tourisme, y compris la défiscalisation, en cohérence avec les stratégies touristiques définies par les régions.**
2. **Mettre en place des zones de détaxe 7j / 7j permettant la vente de produits locaux et de marques.**

4. Préparer l'avenir dès à présent : l'investissement et l'innovation, moteurs de la croissance de demain

Le retard en équipements publics dans les outre-mer est criant. C'est le cas en matière de traitement et d'adduction d'eau potable où l'état du réseau peut provoquer une déperdition de l'ordre de 50% de l'eau transporter mais aussi être à l'origine de plusieurs coupures d'eau par semaine dans certaines communes. La collecte et le traitement des eaux usées domestiques est également souvent défectueuse, provoquant des pollutions du littoral. Enfin, la gestion des déchets demeure un enjeu majeur : la réhabilitation et la mise aux normes des centres de stockage progressent lentement. Moins de la moitié des déchets produits outre-mer sont valorisés outre-mer, contre plus des deux-tiers dans l'hexagone. **Il s'agit donc également de créer des filières de valorisation innovante des déchets produits, susceptible d'être exportée dans les pays voisins.**

La fracture numérique qui isole les territoires ultramarins n'a pas été comblée : 50 % de la population des départements d'outre-mer est aujourd'hui raccordée à Internet pour une moyenne nationale de 81 %. Or, l'essor des entreprises du numérique repose sur la capacité à toucher rapidement une population large de clients grâce à ces nouveaux moyens de communication. Il s'agit donc d'un véritable frein au développement de l'économie numérique que nous devons lever.

Le déficit d'investissement public est également patent dans le domaine des énergies renouvelables, dans le domaine de la santé et de l'éducation mais aussi dans les infrastructures de transports.

Pourtant, année après année, l'Etat contribue, par un engagement financier insuffisant, à creuser ce retard. Ainsi, l'Etat a investi 41% de moins pour un ultramarin en 2014.

Dépenses d'investissement par habitant en outre-mer en 2014	Dépenses d'investissement par habitant en hexagone en 2014	Ecart entre l'outre-mer et l'hexagone
99 €	170 €	- 41 %

Proposition :

Lancer un plan d'investissement de 500 M € pour renforcer la productivité et stimuler la croissance. Il s'agira en priorité de mettre fin à la fracture numérique, d'améliorer la gestion de l'eau et des déchets et de développer les infrastructures de transports.

L'investissement privé est également insuffisant. C'est pourquoi le maintien d'un cadre stable et efficace pour la défiscalisation des investissements productifs outre-mer et du capital-risque (par exemple, ouverture des FIP d'outre-mer à des investisseurs non résidents), notamment en direction des jeunes pousses, est indispensable. Nous proposons un engagement clair sur le quinquennat quant aux montants alloués à la défiscalisation. **Nous accélérerons également le délai de traitement en simplifiant les**

pièces requises et en déconcentrant la décision au plus près de l'entreprise et des réalités économiques de chaque territoire.

Proposition :

Garantir sur 5 ans une défiscalisation simplifiée et déconcentrée pour plus de rapidité et d'efficacité

5. Faciliter le développement des TPE et PME et renforcer leur capacité d'innovation

Trop souvent les TPE et PME outre-mer se heurtent à des difficultés de paiement, des conflits dans leurs relations avec leurs fournisseurs ou leurs clients, un désengagement brutal du contrat ou la survenue de graves difficultés financières de leur client.

Pour réduire les délais de paiement, la CDC ou la BPI pourront payer une facture échue si une entité publique est en retard. La CDC ou la BPI se retourneront ensuite vers ce client public pour recouvrer la créance, avec intérêts de retard. Pour bénéficier de ce dispositif, une entreprise devra elle-même être à jour de ses propres dettes fiscales et sociales, afin de créer un cercle vertueux de réduction des créances profitable à tous.

Au-delà des relations commerciales quotidiennes, la gestion des aides à projets et à l'innovation est morcelée et conduit les *start-up*, les TPE et PME outre-mer à se perdre dans la multiplicité des aides et à ne pas disposer de l'accompagnement nécessaire à la réussite de leur projet. La plupart des entrepreneurs peuvent bénéficier d'aides financières mais l'ignorent. Alors même que des financements existent, ils ne sont pas utilisés.

Proposition :

- 1. Pour accélérer le paiement des créances, la CDC ou BPI se substitueront à l'entité publique défaillante pour payer en temps et en heure les créances et se retourneront ensuite contre l'entité publique en demandant des intérêts de retard.**
- 2. Développer des « médiateurs de l'administration » chargés d'éviter le non recours aux aides existantes, faute pour les entrepreneurs de les connaître.**

Pour éviter que les entrepreneurs ultramarins soient privés des aides en matière économique, faute de les connaître, nous développerons les « médiateurs de l'administration » chargés de comprendre les projets des entrepreneurs et des les informer sur les aides dont ils peuvent effectivement bénéficier.

6. Renforcer l'insertion des territoires d'outre-mer dans leur environnement régional

Les économies ultramarines souffrent souvent d'un bassin économique trop étroit, alors même qu'elles se situent dans un environnement régional dynamique. Renforcer l'insertion économique des outre-mer dans leur environnement régional constitue donc un levier pour leur développement économique.

Insérer les outre-mers dans leur environnement régional, c'est d'abord rapprocher les hommes. Il s'agit de développer les politiques de coopération universitaire et administrative pour mettre en œuvre des formations qualifiantes et les stages au sein d'un même environnement régional en s'appuyant sur les universités, les écoles, les lycées notamment agricoles pour construire des partenariats durables favorisant la mobilité régionale. Nous voulons également encourager la création de plateforme commune entre les communautés d'entrepreneurs des outre-mer et des pays voisins afin de dynamiser les relations économiques.

Nous voulons favoriser l'exportation des productions locales vers les pays voisins. Dans les outre-mer encore plus qu'ailleurs, l'exportation représente un véritable défi pour les TPE et PME qui peinent à surmonter la complexité logistique et administrative. Nous encouragerons l'essor des clubs Export. Nous mobiliserons mieux le réseau diplomatique français implanté localement et Business France afin que ces acteurs s'approprient les spécificités des outre-mer et les intègrent à leur plan d'action. Or, Business France n'est pas présent dans les outre-mer. Pour apporter une expertise et renforcer la dynamique entrepreneuriale, nous développerons des bureaux Business France dans les outre-mer.

Nous attirerons les investissements étrangers dans les outre-mer. Alors que les entreprises sous contrôle étranger réalisent sur l'ensemble du territoire français 32% des exportations françaises, ce taux est très faible dans les outre-mer. A titre d'illustration, il n'est que de 3% en Martinique et Guadeloupe. Ce constat n'est toutefois pas une fatalité. Du fait de leur potentiel exceptionnel (biodiversité, énergies naturelles renouvelables), les territoires ultramarins présentent pourtant une réelle attractivité pour les investisseurs étrangers.

Proposition :

1. Promouvoir l'exportation des productions locales en facilitant les échanges humains, en mobilisant le réseau diplomatique, en créant des bureaux Business France dans tous les outre-mers, en soutenant les club Export et en développant des « VIE adaptés » implantés dans les outre-mer pour conquérir les marchés voisins
2. Renforcer l'attractivité des outre-mer pour les investisseurs étrangers en mobilisant plus efficacement la défiscalisation et les fonds européens

7. Valoriser le potentiel sous exploité des ressources naturelles des outre-mer

Etant donné leur topographie et, pour la plupart leur insularité, les outre-mer disposent de conditions défavorables à la fois dans l'accès à l'énergie fossile mais également au niveau de la production et la distribution de l'énergie électrique. À l'opposé, en raison de leur particularité géo-climatique, les ressources en énergie renouvelables des outre-mer sont souvent plus importantes que dans les territoires métropolitains. **Il convient donc de limiter la dépendance des outre-mer aux énergies fossiles (carburants, etc...) et d'encourager la production d'énergies renouvelables pour conforter la place des outre-mer comme laboratoires de la transition énergétique.**

L'élaboration de produits et services innovants liés notamment aux particularités géographiques et climatiques des outre-mer doit par conséquent être un axe de développement majeur. **Deux secteurs sont particulièrement porteurs : la valorisation et la protection de la biodiversité (pharmacopée, cosmétique, protection environnementale), la construction et l'aménagement des territoires (risques tropicaux, sismiques, habitats, matériaux innovants, mobilité).**

La ressource marine et maritime est souvent peu ou mal exploitée, entraînant parfois l'érosion des littoraux ou la mise en danger d'écosystèmes marins. A titre d'exemple, l'échouage des algues Sargasses sur les côtes caribéennes appelle une meilleure gestion de la collecte de ces déchets naturels et leur valorisation. De nombreuses actions doivent être portées en faveur de la protection des littoraux, le développement d'aquacultures durables et la promotion d'un éco-tourisme. L'ouverture du second canal de Panama offre également une opportunité de structurer l'accès à un marché portuaire en plein essor au niveau des Antilles-Guyane, tout en prenant en compte les problématiques environnementales.

Pour mieux valoriser ces ressources naturelles, nous créerons quatre pôles de compétitivité inter-territoriaux consacrés respectivement aux aspects marins, énergétiques, habitat-construction durable et biodiversité. Ces pôles permettraient de catalyser et de structurer une action conjointe entre les différents territoires sur des problématiques.

Ces secteurs représentent de véritables gisements d'emploi pour nos territoires ultramarins. Or la formation dans certains de ces secteurs une forte composante technologique et scientifique. **Nous proposons donc de créer des filières d'enseignement, pour participer au rayonnement de la formation à la française dans l'environnement régional sur ces problématiques.**

Proposition :

Créer quatre pôles de compétitivité interterritoriaux consacrés respectivement aux aspects marins, énergétiques, habitat-construction durable et biodiversité et créer des filières d'enseignement spécialisées sur ces sujets

V Grâce à la richesse de leur culture et de leur identité, faire rayonner les outre-mer et donc la France dans le monde

La situation culturelle outre-mer est particulièrement préoccupante. Nombre de sites culturels, protégés ou non, sont en proie à la menace du temps.

La situation n'est guère plus satisfaisante pour le patrimoine immatériel avec des traditions orales ou encore des savoir-faire artisanaux exemple qui tombent dans l'oubli. Les livres n'arrivent que tardivement et avec un surcoût qui pénalise autant les lecteurs que les libraires. La formation artistique est lacunaire, faute de conservatoires où les jeunes pourraient s'adonner aux mêmes activités que leurs compatriotes.

Alors même qu'ils représentent une richesse culturelle exceptionnelle pour la France, les outre-mer sont le parent pauvre de la politique culturelle. Il n'y a pas de hasard : le budget investi dans les outre-mer par le ministère de la culture et de la communication est, par habitant, plus de deux fois plus faible si l'on isole les outre-mer par rapport à la moyenne nationale.

Faute d'investissement, les cultures des outre-mer demeurent méconnues et insuffisamment reconnues en France, alors que ces cultures pourraient contribuer au rayonnement de la France dans leur environnement régional et international.

En 2050, le français sera la deuxième langue la plus parlée au monde. La maîtrise du français deviendra un atout professionnel à l'international. Les outre-mer pourront saisir cette opportunité pour attirer des étudiants soucieux de mieux maîtriser le français et valoriser notre langue aussi bien au sein des structures internationales de coopération régionale que dans les structures culturelles, éducatives et scientifiques de la francophonie.

Plusieurs facteurs empêchent ces cultures ultra-marines de pouvoir exprimer pleinement leur potentiel :

- **une production culturelle ultra-marine souffrant d'un cruel manque de moyens** pour faire éclore ses talents dans la mesure où elle se développe dans des marchés étroits et dans un contexte de tensions croissantes sur les financements publics ;
- **la persistance d'un manque de rayonnement**, alors que ces cultures sont traversées par des courants modernes et créatifs, qu'il s'agisse des arts plastiques, du spectacle vivant et des musiques comme de la littérature et de la poésie ;

- **le manque de reconnaissance de la place des cultures et des histoires des outre-mer en France** participe du sentiment de déclassement des personnes originaires des outre-mer qui vivent dans l'Hexagone et se sentent régulièrement exposées à des actes racistes.

Nous voulons donc pour les outre-mer une politique culturelle ambitieuse, qui reconnaisse l'apport des outre-mer à une production culturelle de qualité en promouvant des labels nationaux, qui valorise les spécificités ultramarines en soutenant la création et la diffusion des œuvres artistiques. **Nous mettrons en œuvre une véritable politique de continuité territoriale culturelle et nous soutiendrons l'agence pour la promotion des cultures d'outre-mer.**

Nous voulons également renforcer les liens entre culture et économie. Si la culture apporte une contribution positive à l'économie des outre-mer, l'ampleur de cette contribution pourrait être renforcée. Le tourisme constitue un vecteur pour le développement culturel et le développement culturel offre l'opportunité d'une différenciation des outre-mer par rapport aux destinations concurrentes. Ce sont de véritables parcours culturels qui restent à construire. Il convient d'enrichir l'offre culturelle et de mieux valoriser ce patrimoine. Pour ce faire, il importe notamment de rapprocher les professions du tourisme et de la culture, afin de renforcer la cohérence de l'offre proposée aux touristes.

Mais le renforcement de l'offre culturelle nécessite une professionnalisation des métiers de la culture. Nous voulons de ce fait développer des filières d'apprentissage. L'implantation outre-mer d'écoles d'enseignement supérieur est un outil indispensable à un développement culturel durable et de qualité.

« Je ne ferme pas les yeux sur notre histoire, c'est une tâche, c'est une infamie que la traite négrière. Mais réconcilions-nous au contraire et regardons l'avenir ensemble ! » AJ

Nous voulons promouvoir une affirmation apaisée de l'histoire et de la mémoire des outre-mer, susceptible de rapprocher les Français et non de les opposer. La demande de connaissance et de reconnaissance, assise sur le sentiment que l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage continue d'être méconnue, voire marginalisée, est forte et légitime. Elle ne doit pas pour autant alimenter une concurrence des mémoires ou conduire à enfermer les ultramarins dans un passé qui ne passerait pas. Dans la lignée de Frantz Fanon, il faut refuser d'être *« esclave de l'esclavage qui déshumanisa nos pères »* et construire une culture des mémoires qui sont des mémoires de France.

Enfin, la culture est pour nous la couture du lien social : elle est cette forme du vivre ensemble qu'il nous faut renforcer. Nous voulons une action culturelle forte qui participe activement à la lutte contre les inégalités sociales et géographiques en permettant par les réseaux de bibliothèques, de médiathèques d'apporter une contribution à la lutte

contre l'illettrisme, en favorisant un accès de tous aux pratiques culturelles sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse des espaces fragilisés ou éloignés ou encore des institutions qui créent des situations d'isolement (hôpital, maisons de retraites, prison, etc).

Propositions :

1. Favoriser la reconnaissance et l'essor des cultures d'outre-mer, en soutenant l'agence pour la promotion des cultures d'outre-mer.
2. Rendre aux cultures d'outre-mer leur pleine place dans les politiques culturelles nationales en créant un lieu emblématique culturel, ouvert aux associations pour la vie culturelle des outre-mer, accueillant spectacles et expositions
3. Fonder une véritable économie de la culture outre-mer
4. Promouvoir une affirmation apaisée des histoires et des mémoires des outre-mer